



COMMUNIQUÉ de la 48^{ème} Session Ordinaire du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE)

**Maseru, Royaume du Lesotho
13–20 octobre 2026**

1. Le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE) a tenu avec succès sa 48^{ème} Session Ordinaire, du 13 au 20 octobre 2026, à Maseru, au Royaume du Lesotho.
2. La session a réuni onze (11) membres du Comité, quatorze (14) experts externes des groupes de travail du Comité, dix (10) représentants d'enfants, vingt et un (21) États membres, sept (7) institutions nationales des droits de l'homme (INDH), plus de 40 organisations de la société civile (OSC), ainsi que des représentants de la Commission de l'Union Africaine, du Réseau des Institutions Nationales des Droits de l'Homme, des Communautés Économiques Régionales (CER), des Mécanismes et Agences des Nations Unies, des partenaires de développement, du Conseil de l'Europe, du Forum des OSC et d'autres parties prenantes.
3. La cérémonie d'ouverture a été marquée par des interventions de représentants des enfants, de la société civile, du Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme (RINADH), du système des Nations Unies, de la Commission de l'Union Africaine et de partenaires, à savoir :
 - Melle Thato Sello, Représentante des enfants du Lesotho ;
 - Melle Joyce Conceição, Représentante des enfants d'Angola ;
 - M. Benedict Omillo, Représentant du Forum des Organisations de la Société Civile ;
 - Dr Daniel Bekele, Directeur Exécutif de l'African Child Policy Forum (ACPF);
 - Mme Ashenefech Abebe, Commissaire aux Droits des Femmes et des Enfants au sein de la Commission Éthiopienne des Droits de l'Homme, au nom du RINADH ;
 - Dr Laila Omar Gad, Représentante de l'UNICEF auprès de l'Union Africaine ;
 - S.E. Maria José Castello Branco, Présidente du Comité de Lanzarote;
 - S.E. Taija Kontinen-Sharp, Coordonnatrice résidente des Nations Unies au Lesotho ;
 - S.E. l'Ambassadeur Dr. Mohamed Khaled, Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Union africaine et Président du Sous-comité du COREP sur les droits de l'homme, la démocratie et la gouvernance (HRDG) ;
 - Dr Olubusayo Akinola, Cheffe de la Division de la Protection sociale, du contrôle des drogues et de la prévention de la criminalité au sein du Département de la Santé, des Affaires Humanitaires et du Développement Social, au nom de S.E. l'Ambassadrice Amma Twum-Amoah, Commissaire à la Santé, aux Affaires Humanitaires et au Développement Social de la Commission de l'Union Africaine (HHS) ;

- L'Honorable Sabrina Gahar, Présidente du CAEDBE;
 - L'Honorable Pitso Lesaoana, Ministre du Genre, de la Jeunesse et du Développement Social du Royaume du Lesotho.
4. La Session a été officiellement ouverte par l'Honorable Juge Nthomeng Majara, Vice-Premier Ministre du Royaume du Lesotho.
5. Au cours de la session, le Comité a mené les activités et les décisions suivantes :
- i. A reçu des mises à jour et des exposés de la part des États membres, des INDH ayant le statut d'affilié, des OSC ayant le statut d'observateur, des agences des Nations Unies et des partenaires internationaux.
 - ii. A organisé une journée de débat général *sur la violence à l'égard des enfants et les pratiques néfastes : naviguer dans l'univers numérique* et, conjointement avec les participants, a adopté, telle qu'amendée, la déclaration finale qui reprend les principales recommandations issues des discussions.
 - iii. A examiné les rapports suivants des États parties :
 - Le premier rapport périodique de la République Arabe d'Égypte
 - Le rapport initial de la République de Gambie
 - Le rapport initial de l'État de Libye ; et
 - Le premier rapport périodique de la République Islamique de Mauritanie.
 - iv. A examiné des rapports complémentaires soumis par des Organisations de la Société Civile (OSC) concernant le rapport initial de la République du Cabo Verde, le deuxième rapport périodique de la République de Côte d'Ivoire et le premier rapport périodique de la République de Sierra Leone.
 - v. A examiné les rapports alternatifs des INDH sur le rapport initial de la République du Cabo Verde, le deuxième rapport périodique de la République de Côte d'Ivoire et le premier rapport périodique de la République de Sierra Leone.
 - vi. A examiné le résultat de la Journée de l'Enfant Africain 2026 commémorée sur le thème « Assurer l'accès universel à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour chaque enfant en Afrique », sur la base des rapports reçus des États membres.
 - vii. A examiné le projet d'Observation générale sur l'article 13 de la Charte, relatif aux droits des enfants en situation de handicap.
 - viii. A examiné les conclusions préliminaires de l'étude en cours sur le recrutement d'enfants par les forces armées et les groupes armés en Afrique.

- ix. A examiné son étude sur les enfants en déplacement ainsi que ses principales conclusions concernant la mise en œuvre des recommandations formulées dans l'étude précédente du CAEDBE.
- x. A examiné les présentations de l'ACPF et de l'Université de Leiden sur la résistance aux antimicrobiens (RAM), les droits de l'enfant et le droit à un environnement sain, ainsi que sur la lutte contre la traite des enfants dans les orphelinats en Afrique présentée par Africhild.
- xi. A examiné les communications soumises au Comité et a délibéré sur des décisions relatives à leur bien-fondé et à leur recevabilité, à savoir :
 - Communication n° 0029/Com/001/2026, soumise par l'Institut pour les droits humains et le développement en Afrique et d'autres entités contre la République de Zambie.
 - Communication n° 019/Com/001/2022, soumise par l'Institut pour les droits humains et le développement en Afrique et M. Solomon Joojo Cobbinah (au nom d'écolières vivant dans des villages situés le long du fleuve Offin, dans la région Ashanti au Ghana) contre la République du Ghana.
- xii. A examiné des demandes de statut d'observateur auprès des organisations de la société civile et notamment : Child Witness Institute, l'Association pour le Développement Intégré du Guidimakha (ADIG), Youth Volunteers Chad, Zambia National Traditional Counselors, Society to Heighten Awareness of Women and Children Abuse (SOTHAWACA), Association Mauritanienne pour la Santé de la Mère et de l'Enfant (AMSME), l'Assistance aux Femmes et Enfants en Difficultés, Brave Movement, Health Development Initiative (HDI).
- xiii. A adopté les principaux documents suivants :
 - Évaluation de la deuxième phase de mise en œuvre de l'Agenda 2040.
 - Observation générale sur l'article 28 de la Charte relatif à l'abus de drogues, sous réserve de l'intégration des commentaires.
 - Étude d'évaluation sur les enfants en situation de mobilité en Afrique.
 - Résultats de la Journée de débat général sur la violence à l'encontre des enfants et les pratiques néfastes : naviguer dans l'univers numérique.
- xiv. A examiné d'autres documents en cours d'élaboration au sein de ses groupes de travail et a adopté, tels qu'amendés, les documents ci-après, élaborés par son Groupe de travail sur la mise en œuvre des décisions :
 - Note d'orientation sur la désignation de points focaux nationaux au sein des gouvernements pour appuyer la mise en œuvre des décisions et recommandations du CAEDBE.
 - Modèle de rapport sur la mise en œuvre des décisions et recommandations du CAEDBE.

- Matrice de mise en œuvre et état de la mise en œuvre des décisions du CAEDBE.
- xv. A décidé d'élaborer une note d'orientation sur le rapport relatif aux entreprises et aux droits de l'enfant, par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les droits de l'enfant et les entreprises ; ainsi qu'une note de synthèse visant à renforcer le financement et la budgétisation sensible au genre pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique, par l'intermédiaire de son Rapporteur spécial sur l'élimination du mariage des enfants et d'autres pratiques néfastes.
- xvi. A examiné les diverses demandes des participants relatives à l'élaboration de normes et a décidé que ces demandes doivent être accompagnées de notes conceptuelles exposant les motifs de la demande ainsi qu'un engagement à soutenir le processus.
- xvii. A décidé d'examiner le premier rapport périodique de la République des Seychelles, sans rapports complémentaires, lors de sa 49^{ème} Session Ordinaire.
- xviii. A proposé, pour la Journée de l'Enfant Africain 2027, un thème destiné à être adopté par les organes décisionnels de l'Union Africaine : « ***Une Afrique intégrée pour chaque enfant : promouvoir la mobilité en toute sécurité, l'inclusion et la réalisation des droits de l'enfant*** ».
- xix. A décidé de tenir sa 49^{ème} Session Ordinaire du 14 au 24 avril 2027 et a invité tous les États membres à envisager d'accueillir les prochaines sessions du CAEDBE.
- xx. Le Comité a adopté, tel qu'amendé, le rapport de sa 48^{ème} Session.

Le Comité a exprimé sa gratitude au Gouvernement et au peuple du Royaume du Lesotho pour l'organisation réussie de la Session ainsi que pour l'hospitalité réservée à l'ensemble des participants.

Fait à Maseru, Royaume du Lesotho, le 20 octobre 2026